



taux horaires qui fait le yo-yo et heures supp non payées

Par **ju154120**, le **18/10/2008** à **17:30**

bonjour,

je suis en CDD 35h dans un restaurant depuis le 10 juillet et j'ai remarqué que mon patron ne me payait jamais au même taux horaires suivant les mois : je suis passée de 8.71€ à 9.01€ puis à 8.84€ !

Et d'autre part, les heures que je fait au delà de mon planning ne sont pas payées malgré le fait que nous les notions ! actuellement 60h ne m'ont pas été payées.

Par exemple au mois d'aout j'ai fait 187h et 151.67h sur la paie et en septembre 135.75h effectuées pour 125h payées !!!

Donc je ne suis pas sure qu'à la fin de mon contrat le 31 octobre elle figureront enfin sur la paie car sinon mes primes de fin de contrat et de précarité seront érronées !!

Je voudrait savoir si c'est légal et si j'ai des recours possibles car on peut difficilement en parler car il évite le sujet des que possible ! Il n'en fait qu'à sa tête et prend la mouche dès qu'on le contrarie ou qu'on ne va pas dans son sens et ses seule réponses sont : "je suis le patron c'est moi qui décide de-ci de-ça point barre ! "

SVP AIDEZ-MOI !